

**Centre Communal d'Action Sociale d'ITXASSOU**  
**ITSASUKO Laguntza Sozialeko Herriko Zentroa**

**Compte-rendu du Conseil d'Administration du 5 avril 2019**  
**2019ko apirilaren 5eko Administrazio Kontseiluko bilkuraren bilduma**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S d'ITXASSOU s'est réuni le **5 avril 2019 à 19h15** sous la présidence de **M. Roger GAMOY**, Président du C.C.A.S.

*2019ko apirilaren 5an, arratseko 7:15etan, Itsasuko L.S.H.Z.ko Administrazio Kontseilua bildu da L.S.H.Z-ko lehendakaria den Roger GAMOY jaunaren lehendakaritzapean.*

Présents - *Hor zirenak* : MM./Mmes GAMOY (Président) - MACHICOTE-POEYDESSUS (Vice-Présidente) - BIDEGARAY - BORTHURY - CACHENAUT – CATELIN-LARRE - DUCASSOU - FORT – HIRIBARNE – INDART – ITURBURUA – LACO *Jaun Andereak*

Absent excusé – *Barkatua* : Mme SETOAIN *Anderea*

Secrétaire de séance / *Idazkaria* : Mme HIRIBARNE *Anderea*

-----

**1- Désignation du secrétaire de séance**  
**Idazkariaren izendatzea**

Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité des présents Mme **HIRIBARNE** en qualité de secrétaire de séance.

*Arrivée de Martin INDART*

**2- Approbation du precedent procès-verbal (14/03/2019)**  
**(2019/03/14) Aitzineko bilkura agiriaren onespena**

Christine FORT revient sur la question qu'elle avait posée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires et plus précisément sur le point dédié à la Banque Alimentaire de BAYONNE et du PAYS BASQUE. Elle précise que son interrogation portait sur la périodicité des distributions assurées **par la Croix Rouge de CAMBO-LES-BAINS.**

**Procès-verbal approuvé à l'unanimité.**

**3- Vote du Budget Primitif 2019**  
**2019ko Lehen Aitzinekontuaren bozkatzea**

Par courriel du 28/03/2019, les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont été destinataires du tableau intitulé « budget prévisionnel 2019 » comportant les propositions de vote du Budget Primitif 2019 telles que définies lors de la séance du 14/03/2019.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS reprend, article par article, les propositions de vote du budget primitif 2019.

Les dépenses prévisionnelles concernent principalement :

- l'organisation d'activités de loisirs pour les enfants à chaque période de vacances (prestataires, transport, rémunération des animateurs, achat de petites fournitures) ;
- le repas des aînés, la confection des colis de Noël ;

- les contributions aux associations dont : Loturak, ADMR Espelette, Banque Alimentaire du Pays Basque, Croix Rouge de Cambo-les-Bains, Secours Catholique d'Anglet, Association pour l'Égalité Femmes Hommes des Pyrénées-Atlantiques, Haize Hegoa Elkartea ;
- les participations à l'organisme Présence Verte ainsi qu'aux Accueils de Loisirs de Cambo-les-Bains, d'Espelette et Uda Leku de Bayonne ;
- les secours et aides financières d'urgence ;

Les recettes proviennent, pour la majeure partie, de la participation de la Commune mais aussi du produit des activités de loisirs organisées pour les enfants (participations financières des familles).

Concernant la demande de subvention de l'association "AGIRabcd", Bernadette BORTHURY demande à rajouter dans le tableau du budget prévisionnel 2019, une mention indiquant que le CCAS met à disposition de cette association, gratuitement, un local situé au bâtiment "Herrikoa", pour le déroulement de ses missions.

Anita DUCASSOU se fait expliquer pourquoi le montant de la participation allouée à l'accueil de loisirs d'ESPELETTE et à UDA LEKU diffère.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS lui répond que l'ALSH d'ESPELETTE a sollicité il y a quelques années une participation de 5,00€/journée/enfant (réévaluée à 6,00€ cette année) et UDA LEKU de 15,00€ (le CCAS attribue 10,00€).

Christine FORT indique que ces organismes ne possèdent pas les mêmes subventions.

Bernadette BORTHURY pense que les 6100,00 € budgétisés à l'article 6228 ne seront peut-être pas assez suffisants.

Denise MACHICOTE-POEYDESSUS entend mais argumente que ce montant équilibre le budget.

**Denise MACHICOTE-POEYDESSUS fait savoir que le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 mars 2019, a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000,00 € au CCAS.**

Christine FORT demande si ce montant est alloué en fonction du nombre d'habitants.

Le Président indique qu'il est défini en fonction des besoins et dépenses du CCAS.

#### **Le Conseil d'Administration :**

- **après avoir, lors de la précédente séance, approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et affecté le résultat d'exploitation,**
- **VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, comme suit :**

#### Investissement

Dépenses : 4,00 € (solde antérieur reporté)  
Recettes : 4,00 €

#### Fonctionnement

Dépenses : 36 300,00 €  
Recettes : 36 300,00 €.

#### **4- Questions diverses – Galdera orotarik**

Bernadette BORTHURY demande des précisions sur les tarifs appliqués par l'association DONG XI EST OUEST et plus généralement dans le cadre des dernières activités de loisirs.

L'explication lui est donnée par la secrétaire du CCAS.

La prochaine réunion de la commission activités de loisirs est fixée au vendredi 3 mai 2019 à 19h.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à **19h45**

*Gai-zerrenda bururatua dugunez, bilkura arratseko 19:45tan gelditu da.*